

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2024

**N/Réf.: 27592**

**Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision***

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 août 2024 visant à obtenir, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et par région :

- *Le nombre d'immigrants ayant un statut temporaire travaillant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la construction, de l'agroalimentaire et de l'agriculture.*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu de l'article 18 de la Loi (en annexe), certains renseignements obtenus du gouvernement fédéral sont protégés.

Nous vous informons également que le Ministère ne détient pas tous les renseignements visés, notamment ceux concernant les secteurs de la construction, de l'agroalimentaire et de l'agriculture. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/).

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection  
des renseignements personnels

p. j.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR  
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**MOTIF DE REFUS INVOQUÉ**

---

[18.](#) Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

Titulaires d'un permis de travail à des fins d'emploi valide au 31 décembre, Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et Programme de mobilité internationale (PMI), selon les régions administratives et certaines professions (code à 4 chiffres CNP2011) de l'opération main d'œuvre (OpMO) secteurs de la santé et de l'éducation, Québec, 2016 à 2023

Caractéristique	Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)				Programme de mobilité internationale (PMI)			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>								
Total - Santé	X	10	25	35	5	X	0	0
Total - Éducation	0	0	X	5	10	5	5	10
<b>Bas-Saint-Laurent</b>								
Total - Santé	X	15	30	65	X	X	X	0
Total - Éducation	0	0	X	X	X	0	0	X
<b>Capitale-Nationale</b>								
Total - Santé	80	190	355	570	45	60	65	65
Total - Éducation	X	X	20	55	40	30	45	35
<b>Centre-du-Québec</b>								
Total - Santé	10	20	35	65	X	X	5	X
Total - Éducation	0	0	0	X	X	X	0	X
<b>Chaudière-Appalaches</b>								
Total - Santé	50	100	130	210	10	10	15	20
Total - Éducation	0	0	X	5	15	10	5	10
<b>Côte-Nord</b>								
Total - Santé	10	25	30	50	X	X	X	X
Total - Éducation	0	0	X	X	X	0	5	5
<b>Estrie<sup>1</sup></b>								
Total - Santé	30	50	75	160	20	20	15	5
Total - Éducation	0	X	5	5	X	X	X	5
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>								
Total - Santé	5	10	15	25	X	X	0	0
Total - Éducation	0	0	X	X	X	X	X	X
<b>Lanaudière</b>								
Total - Santé	X	10	20	65	X	X	X	X
Total - Éducation	0	0	X	15	5	10	15	10
<b>Laurentides</b>								
Total - Santé	10	25	35	100	X	5	5	X
Total - Éducation	0	X	X	10	20	20	25	25
<b>Laval</b>								
Total - Santé	10	20	40	55	10	10	5	10
Total - Éducation	X	10	15	45	10	10	5	X
<b>Mauricie</b>								
Total - Santé	5	30	35	65	5	10	10	5
Total - Éducation	0	0	0	X	5	5	10	10
<b>Montérégie<sup>1</sup></b>								
Total - Santé	100	140	215	395	25	20	20	15
Total - Éducation	X	5	25	100	20	35	45	45
<b>Montréal</b>								
Total - Santé	220	405	495	595	150	145	125	130
Total - Éducation	75	135	190	295	315	290	245	245
<b>Nord-du-Québec</b>								
Total - Santé	X	X	X	X	0	X	X	0
Total - Éducation	0	0	0	0	0	X	0	0
<b>Outaouais</b>								
Total - Santé	15	50	70	85	5	X	5	10
Total - Éducation	X	5	5	15	10	10	15	20
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>								
Total - Santé	5	25	35	60	0	0	X	X
Total - Éducation	0	X	X	X	X	X	X	X
<b>Région non précisée</b>								
Total - Santé	10	15	10	65	10	X	X	X
Total - Éducation	0	X	X	20	10	5	5	10
<b>Total (personnes uniques)</b>	<b>655</b>	<b>1 310</b>	<b>1 925</b>	<b>3 265</b>	<b>770</b>	<b>745</b>	<b>715</b>	<b>715</b>

\*Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

\*\*La somme des titulaires de permis n'égalé pas le Total (personnes uniques).

\*\*\*Veuillez noter que tous les chiffres entre 0 et 5 ont été remplacés par le symbole « X », afin de prévenir les situations où les individus pourraient être identifiés, quand les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres statistiques disponibles au public. Pour la même raison, tous les autres chiffres ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche; en conséquence, les données pourraient ne pas équivaloir à la somme indiquée.

1. Depuis le 28 juillet 2021, les MRC de la Haute-Yamaska et du Brome-Missisquoi, initialement appartenant à la Montérégie, font partie de l'Estrie (décret 961-2021 dans la Gazette officielle du Québec numéro 30

Source : Ce tableau a été créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion, à partir des données d'IRCC pour le quatrième